



## La Conseillère d'Etat

Présidence DJPS  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14  
Case postale 3962  
1211 Genève 3  
Tél. (022) 327 25 00  
Fax. (022) 327 06 00

Prière de rappeler  
la référence ci-dessous  
ND/mg 462/2102

Monsieur Georges LETELLIER  
Député  
3, avenue Th.-Flournoy  
1207 GENEVE

### Concerne : Interpellation urgente écrite : "Création d'une commission Insécurité dépendante du DJPS"

Monsieur le Député,

Je me réfère à l'interpellation urgente susmentionnée déposée lors du Grand Conseil des 21 et 22 février 2002, qui a retenu toute mon attention.

Dans cette interpellation urgente, vous sollicitez la création d'une nouvelle commission parlementaire insécurité dépendante de mon département.

J'entends tout d'abord attirer votre attention sur le fait que seul le Grand Conseil peut nommer une telle commission parmi ses membres conformément à l'article 179 de la loi portant règlement du Grand Conseil du 13 septembre 1985. A l'instar de toutes les autres commissions parlementaires existantes, une telle commission serait autonome et dépendante du Grand Conseil et ne pourrait pas dépendre de mon département.

Cela étant précisé, cette commission, si elle devait être créée, ne pourrait toutefois que traiter les objets qui lui seraient renvoyés par le Grand Conseil (projets de loi, pétitions, etc.) et la confidentialité qui entourerait alors légalement ses travaux ne permettrait pas de nouer ce lien privilégié entre peuple et élus que vous appelez de vos vœux.

S'il s'agit de traiter de la sécurité publique sous un angle prospectif ou inter-disciplinaire, la voie de la commission consultative serait plus indiquée, à l'instar des "observatoires" que connaît notamment la France. La question de l'opportunité se poserait toutefois, car l'approche pluri-disciplinaire ferait forcément de la représentation parlementaire une minorité au sein de cette commission, alors que vous semblez surtout désireux de rechercher un lieu où les parlementaires pourraient s'exprimer en toute liberté.

Quel que sera votre choix, je n'ai aucune raison de m'opposer à l'une ou l'autre de ces alternatives.

Veuille agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Micheline SPOERRI